

Lyon le 23 juin 1888

Article 2 N° 214/1 Génie Place de Lyon 2^{ème} arrondissement 14^{ème} Corps d'Armée

Rapport du Commandant Maillac chef du Génie au sujet du procès verbal de conférence du 16 juin 1888, relatif aux batteries annexes du fort de Bron et des ouvrages de Lessignas et de Parilly.

(Dépêche n° 1809 du 16 avril de Mr le général Commandant supérieur de la défense de Lyon)

La conférence a eu pour but la détermination des emplacements des batteries destinées à recevoir les pièces de gros calibre constituant l'armement du fort de Bron et des ouvrages de Lessignas et de Parilly.

Le Nombre de ces pièces est de 42 réparties dans 8 batteries.

La longueur de crête pour ces batteries sont respectivement :

*Batterie N°180m
N°260m
N°3..... 60m
N°4..... 60m
N°5..... 80m
N°680m
N°7..... 80m
N°8..... 80m ;*

Il y aurait à rajouter pour les mortiers et les retours. 80m

Ce qui donnerait un développement total de 640m de crête

En admettant que toutes les batteries seront construites de manière à pouvoir y employer des affuts à éclipse se mouvant sur des rails, et en adoptant pour le profil le type dont il a déjà été question pour la batterie annexe de Genas et de St Priest, l'exécution de huit batteries nécessiterait l'acquisition de 22400 mètre carré de terrains correspondant à une dépense environ de 23000 francs.

Les terrassements des batteries, à raison de 30 mètres cubes par mètre courant couteraient environ 30000 francs.

Le total à la dépense pour les deux objets serait d'environ 53000 francs. L'évaluation des travaux pour les chemins nécessitera une étude spéciale pour déterminer la position et les longueurs exactes des chemins à créer ou à améliorer.

N° 1875 Observations du Colonel Directeur du Génie

Il n'y a aucun inconvénient à ce que comme il est proposé au procès verbal de conférence, l'exécution des batteries extérieurs à construire pour recevoir les pièces de gros calibre composant l'armement du fort de Bron et des ouvrages de Lessignas et de Parilly, soit ajournée au moment de la mobilisation. Il n'en

faudra pas moins dès que les emplacements sur lesquels ces batteries doivent être élevées, auront été définitivement fixées, étudiés en tous détails les projets de ces batteries en même temps que ceux des chemins à améliorer ou à construire pour y donner accès.

Lyon le 6 juillet 1888
Lyon le Colonel Directeur du Génie